



INFO

Télétravail

Poussé par le Gouvernement, de plus en plus d'entreprises mettent en place le télétravail, ce qui devrait être une bonne chose concernant la protection des salariés. Mais très souvent, il est imposé aux salariés sans aucune négociation préalable, ce qui pose des problèmes parfois importants, aux salariés.

Le télétravail qui est présenté comme une "**mesure de protection**" devient un "**problème**" !

La CGT a distribué un tract le 13 novembre dernier pour informer sur le télétravail et les contreparties possibles pour les salariés.

La Direction n'a pas donné suite, ce qui ne surprendra personne !?

Mais des salariés nous ont exprimé leurs problématiques.

Ils sont "contre" le télétravail pour des raisons diverses et variées, telles que :

- Pas de contreparties financières (*électricité ; Chauffage ; quote-part assurance ; loyer ; Taxe foncière...*)
- Fourniture de bureaux et sièges adaptés (*ergonomiques*)
- Problèmes de manque de place à leur domicile (*travail dans cagibi ou pièce à vivre...*)
- Problème lié au chevauchement activité professionnelle / Vie privée (*enfants, bruit...*)

Et du coup, après discussions avec les salariés, si des négociations s'engageaient pour trouver des solutions à leurs problématiques, certains salariés seraient d'accord pour faire du télétravail, partiellement ou à temps plein.

La question qui se pose aujourd'hui est : "si des négociations avaient lieu pour que la mise en place du télétravail se passe dans de bonnes conditions pour les salariés et leur famille, et avec des contreparties financières, accepteriez-vous le télétravail pour vous protéger du COVID ?"

La CGT reste à votre écoute et prête à mener les négociations et porter les revendications que vous nous ferez remonter.

Merci de nous faire remonter vos avis et impressions sur le sujet.

Nom :

Prénom :

Service :

Je suis "contre" le télétravail

Je suis intéressé-e par le télétravail

Mes demandes pour le télétravail : _____

Contact par mail : cgt.ldc.bourgogne@gmail.com